

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, le 18 juin 2015, à 12 h 30.

Sont présents :

- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis
- Mme Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
- M. Robert Miller, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier

Sont absents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire
- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, à titre d'observateur
- M. Jean-Luc Fortin, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observateur

### Ouverture de la séance

En l'absence du président et du vice-président de la CMQ, M. Robert Maranda, membre du comité exécutif, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° E-2015-58**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Reporter à une séance ultérieure les points suivants :
  - 4DG) 1 – Oléoduc Énergie Est - Études complémentaires
  - 4COM) 1 – Semaine québécoise de réduction des déchets
- Ajouter le point 4DG) 3 – Protection des prises d'eau potable sur le territoire de la CMQ

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 mai 2015

#### **Résolution n° E-2015-59**

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 mai 2015.

Adoptée à l'unanimité

### TCRQ – Conseiller, gestion intégrée du Saint-Laurent

#### **Résolution n° E-2015-60**

- Autoriser la direction générale de la CMQ à modifier l'horaire de travail de M. Anthony Kish, conseiller à la gestion intégrée du Saint-Laurent, de 30 h à 35 h par semaine, et ce, jusqu'à la fin de son contrat prévue le 31 décembre 2017.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2015

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Protection des prises d'eau potable sur le territoire de la CMQ

#### **Résolution n° E-2015-61**

- Autoriser la direction générale à signer une entente de prêt de service entre le ministère de la Sécurité publique du Québec, la Communauté métropolitaine de Québec et M. François Morneau, agent de recherche et de planification socio-économique classe expert émérite.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2015

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### État d'avancement des projets de la trame verte et bleue métropolitaine

#### **Résolution n° E-2015-62**

- Prendre acte de l'état d'avancement des projets de la trame verte et bleue métropolitaine.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2015

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

### Demande de participation au financement de la piste cyclable Jacques-Cartier/Portneuf

#### **Résolution n° E-2015-63**

- Appuyer la MRC de La Jacques-Cartier, la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf et toute autre organisation dans leurs démarches auprès du gouvernement du Québec visant l'obtention d'aide financière pour soutenir l'entretien des pistes cyclables et le retour du programme visant l'entretien de la Route verte.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2015

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

### État de la situation du réseau cyclable de la Communauté métropolitaine de Québec

#### **Résolution n° E-2015-64**

- Accorder à Vélo-Québec un contrat relatif à l'état de la situation du réseau cyclable de la Communauté métropolitaine de Québec incluant des recommandations concernant son développement, son exploitation et son financement. La valeur du contrat proposé est de 24 633 \$ taxes incluses conformément à l'offre de service.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2015

Certificat trésorerie : CT-2015-10

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

### Trame verte et bleue métropolitaine : plan d'ensemble du parcours des monts et collines

#### **Résolution n° E-2015-65**

- Autoriser le secrétaire de la CMQ à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la sélection d'une firme ayant pour mandat d'élaborer un plan d'ensemble pour le parcours des monts et collines;
- Autoriser le secrétaire à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2015

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

---

## PROCÈS-VERBAL

- 4 -

Demande d'avis du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) concernant le règlement n° 344-03-2015 de la MRC de Nouvelle-Beauce modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé n°198-04-2005

### Résolution n° E-2015-66

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :
  - Que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est d'avis que le règlement n°344-03-2015 adopté par la MRC de Nouvelle-Beauce s'avère de nature locale;
  - Que la rivière Chaudière représente une importante source d'eau potable pour la Ville de Lévis et que, conséquemment, les aménagements et travaux en amont de cette source d'eau doivent faire l'objet d'une attention et de précautions particulières;
- Transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une copie du présent rapport décisionnel et de l'annexe l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2015

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT concernant le règlement n° 247-15 de la MRC de Bellechasse modifiant le Schéma d'aménagement et de développement n° 101-00

### Résolution n° E-2015-67

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est d'avis que le règlement n°247-15 adopté par la MRC de Bellechasse est sans impact sur le territoire métropolitain;
- Transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une copie du présent rapport et ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2015

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

### Étude sur l'érosion côtière

### Résolution n° E-2015-68

- Autoriser le directeur général de la Communauté métropolitaine de Québec à signer un protocole d'entente à intervenir avec l'Université du Québec à Rimouski pour la caractérisation côtière du territoire de la Table de concertation régionale sur la gestion intégrée du Saint-Laurent - zone de Québec (TCRQ) pour une somme de 43 815 \$ taxes incluses.

---

## PROCÈS-VERBAL

- 5 -

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2015  
Certificat trésorerie : CT-2015-11  
Responsable : Gestion intégrée du Saint-Laurent

Adoptée à l'unanimité

### Transport collectif MRC – Plan d'affaires – octroi du contrat

#### **Résolution n° E-2015-69**

- Autoriser la direction générale à procéder à un appel de propositions afin de dresser un état de situation et de formuler des recommandations sur les services, la structure organisationnelle et le financement des autorités organisatrices de transport (AOT) opérant sur le territoire métropolitain (TCJC et PluMobile de La Côte-de-Beaupré) pour un montant n'excédant pas 25 000 \$ taxes incluses.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2015  
Certificat trésorerie : CT-2015-12  
Responsable : Transport et mobilité durable

Adoptée à l'unanimité

### Bordereau de dépenses

#### **Résolution n° E-2015-70**

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 18 juin 2015, contenant les documents suivants :

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2015 (période 5);
- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2015;
- c) Une liste qui fait état des dépenses Visa pour le mois de mai 2015.

Référence : Bordereau de dépenses du 18 juin 2015  
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2015-58 à E-2015-70, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) ROBERT MARANDA  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRÉTAIRE